

Inter Faculty, 1 (2010): 9–24

<https://journal.hass.tsukuba.ac.jp/interfaculty/article/view/2>

DOI: 10.15068/00139037

Published: March 24, 2010

Article

Le fédéralisme et la Révolution française : pour comprendre le républicanisme français

Nobuyuki TSUNODA

University of Tsukuba (Japan)

To cite this article:

TSUNODA, N. (2010). Le fédéralisme et la Révolution française : pour comprendre le républicanisme français.

Inter Faculty, Vol. 1, pp.9–24. <<https://doi.org/10.15068/00139037>> [Accessed: 2021.12.2]



This is an open access article under the Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International License. <<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>>

Le fédéralisme et la Révolution française : pour comprendre le républicanisme français

Federalism and the French Revolution: Towards an understanding of French Republicanism

Nobuyuki TSUNODA

Doctoral Program in History and Anthropology

Graduate School of Humanities and Social Sciences

University of Tsukuba

Abstract

Even today, in the 21st century, the tendency towards centralization of power is strong in France. Now, however, at least in Europe with the creation of the EU, the framework of the unitary state itself is in question. Therefore, in such an environment is centralization as can be seen in France still acceptable? In order to answer this question, we shall examine the French people's understanding of the state through a study of the French Revolution; the cradle of the French nation state. For this research, we will examine the concept of the one and indivisible republic and federalism from both the philosophical and the linguistic points of view.

Keywords: the French Revolution, one and indivisible republic, federalism

要旨

21 世紀を迎えた現在においても、フランスでは中央集権的志向が強い。しかし、現在はヨーロッパ統合の時代であり、少なくともヨーロッパにおいては、単一国家という枠組みは試練を受けようとしている。このような環境において、フランスのような中央集権体制は望ましいのであろうか。この問いに答えるためには、フランス国民国家形成の契機となったフランス革命にまで遡り、フランス人の国家に関する、一にして不可分の共和国の観念と、それに対比されるフェデラリズムについて調査することが、有効であると思われる。本論文はそれらに対し、言語学的研究、思想史的研究を試みるものである。

キーワード：フランス革命、一にして不可分の共和国、フェデラリズム

Introduction

L'idée d'une *République une et indivisible* est encore très forte en France aujourd'hui, en dépit des nombreux problèmes liés notamment à l'immigration, à la diversification des croyances religieuses et aux inégalités socio-économiques. Traditionnellement, la France est un état centralisé. Mais son entrée dans l'U.E l'oblige à prendre en compte des spécificités régionales, ce qui entraîne de fait une certaine décentralisation. Pour répondre aux questions que pose ce changement politique, je me propose, dans le cadre de cet article, de me pencher sur le fédéralisme de la Révolution de 1789 qui présente une alternative au régime républicain français. Dans la mesure où l'histoire peut aider à éclairer le présent, il me paraît d'autant plus utile de revenir sur la notion de fédéralisme qui est née pendant la Révolution française, qu'il s'agit d'un phénomène historique complexe. Mon principal objectif sera donc ici de parvenir à une compréhension plus précise de ce fédéralisme révolutionnaire.

1. Revue critique des études antérieures

1.1. Distinction de quatre types de travaux

Les études sur le fédéralisme peuvent se diviser en quatre groupes :

1. Recherches concernant les révoltes des régions contre Paris, qui ont éclaté en juin 1793;
2. Recherches portant sur les idées révolutionnaires d'un Etat fédératif;
3. Recherches sur la Fédération en rapport avec les fêtes révolutionnaires;
4. Etudes linguistiques.

Considérons successivement ces différentes approches.

1. La révolte du fédéralisme. Le fédéralisme a été compris comme une révolte contre-révolutionnaire durant la première moitié de XX^e siècle (Mathiez 1924 ; Soboul 1948). Mais, plusieurs monographies publiées dans les années 1960 ont conduit à réviser cette conception (Goodwin 1960 ; Stone 1971 ; Kennedy 1973 ; Scott 1973 ; Forrest 1975 ; Lewis 1978 ; Crook 1980). Les synthèses parues dans les années 1980 ont accentué cette tendance (Sydenham 1981 ; Edmonds 1983 ; Forrest 1988), en aboutissant à la notion de *fédéralisme jacobin* avec l'activité des sociétés populaires. Ce qui a donné un nouvel élan aux recherches sur le fédéralisme (Duport 1986 ; Guilhaumou 1986 ; Wartelle 1986). Et en 1993, lors du colloque

tenu à l'occasion du bicentenaire du fédéralisme à l'université de Provence, l'idée de la diversité des fédéralismes a fini par s'imposer (*Les Fédéralismes Réalités et Représentations 1789-1874*, 1995).

2. D'après Aulard (1901), qui a étudié la Révolution sous l'angle de l'histoire politique, il n'y a guère de révolutionnaires qui ait voulu réaliser un Etat fédératif pendant la Révolution. Voyenne (1976) expose la même opinion qu'Aulard dans son ouvrage consacré à l'histoire des fédéralismes depuis l'antiquité. Par contre, Ozouf (1988) soutient que l'on a accepté le fédéralisme entre juin 1791 (fuite de Louis XVI et arrestation à Varennes) et 1792 (déclaration de la guerre).

3. Il convient de distinguer deux types de fédération : locale et nationale. Il me semble qu'il convient d'insister sur l'importance des fédérations locales qui proviennent de mouvements régionaux spontanés. On a longtemps considéré ces fédérations locales comme des fêtes d'union nationale, mais des recherches récentes ont montré qu'en fait correspondaient à une union des régions où les fêtes ont été célébrées et que la nature de l'union variait selon les régions (Viola 1995 ; Uriu 1995).

4. Les recherches linguistiques sur le fédéralisme sont assez rares. Brunot (1972) étudie le vocabulaire du fédéralisme révolutionnaire dans son histoire de la langue française. Cellard (1989), pour sa part, s'intéresse au vocabulaire du fédéralisme dans son ouvrage consacré aux mots qui ont connu des emplois particuliers pendant la Révolution. Quant à Guilhaumou (1995), il fait appel à l'analyse de discours pour étudier le rôle du Fédéralisme chez le conventionnel Maignet.

1.2. Bilan et perspectives

Ce sont surtout les études du deuxième et du quatrième type qui me paraissent importantes pour éclairer le fédéralisme. Même si l'Etat qui voit le jour au moment de la Révolution française n'est pas fédéral, la présence de mots comme *fédération*, *fédérer*, *fédéralisme*, etc, révèlent qu'au moins l'idée de fédéralisme a été envisagée comme une possibilité et a donné lieu à des débats.

Je voudrais à présent tenter d'éclairer la conception révolutionnaire du fédéralisme en étudiant tout d'abord le vocabulaire qui caractérise ces discussions, puis les prises de parti des révolutionnaires.

2. Etude du vocabulaire

J'ai pris pour corpus les procès-verbaux des assemblées révolutionnaires publiés dans les journaux officiels de la Révolution, la *Gazette nationale ou le Moniteur universel* sur une période allant de l'ouverture des Etats généraux le 5 mai 1789 à la fin de la Convention nationale le 26 octobre 1795, et, j'en ai extrait un ensemble de mots rattachés au champ lexical du fédéralisme en suivant leur évolution au cours de ce laps de temps.

2.1. Analyse des données

2.1.1. Classification et fréquence

J'ai regroupé les termes extraits en quatre séries en fonction de sens et de temps d'apparition. Ces termes ont deux sens : l'union et la division. Au temps de la Révolution, on a utilisé les séries A (fédération) et B (fédérer) au sens d'union lorsqu'il s'agissait de périodes de paix, et la série D (fédéralisme) avec le sens de division en période de troubles.

Les tableaux ci-dessous indiquent la fréquence d'emploi des termes de chaque série.

Tableau 1 : Série A - fédération

Fédération au sens d'union	Fréquence
Exemple : Il n'y a qu'un instant que la France a une vraie fédération politique. Chacune des provinces qui composent ce bel Empire, était un Etat séparé, qui avait ses statuts particuliers, ses privilèges. (Discours de Pétion, <i>Moniteur</i> , 16 novembre 1790)	
fédération	243
confédération	90
Fédération	13
fédérations	10
confédérations	3
Confédération	2

Tableau 2 : Série B - fédérer

Fédérer au sens de réunir	Fréquence
Exemple : On proposa alors aux communes de se confédérer. Toutes s'assemblèrent ; soixante-huit sur quatre-vingt-quatre votèrent pour que ce pays [Avignon] fût réuni à l'empire français... (Discours de Lescène-des-Maison, <i>Moniteur</i> , 10 septembre 1791)	
fédérés	246
fédéré	26
confédéré	17
Fédérés	13
confédérés	11
se confédérer	7
se fédérer	3
confédérer	2
fédérer	1

Tableau 3 : Série C – fédératif

Fédératif au sens neutre	Fréquence
Exemple 1 : ...et, attendant la décision de l'Assemblée nationale sur ce grand intérêt, elles consentirent un pacte fédératif, d'après lequel on devait former une assemblée électorale chargée de la grande administration des deux Etats jusqu'à ce que le pays [Avignon] formât, suivant son désir, un quatre-vingt-quatrième département [Vaucluse]. (Discours de Lescène-des-Maison, <i>Moniteur</i> , 10 septembre 1791)	
Exemple 2 : On nous a dit sans preuves : vous aspirez à la dictature ; et nous, nous avons soupçonné, d'après les faits, que nos accusateurs voulaient nous donner un gouvernement étranger à nos moeurs, étranger à nos principes d'égalité ; nous avons soupçonné qu'on voulait faire de la République française un amas de républiques fédératives qui seraient sans cesse la proie des fureurs civiles ou de la rage des ennemis. (Discours de Robespierre, <i>Moniteur</i> , 25 septembre 1792)	
fédératif	141
fédéral	2
confédératif	1
confédéral	1

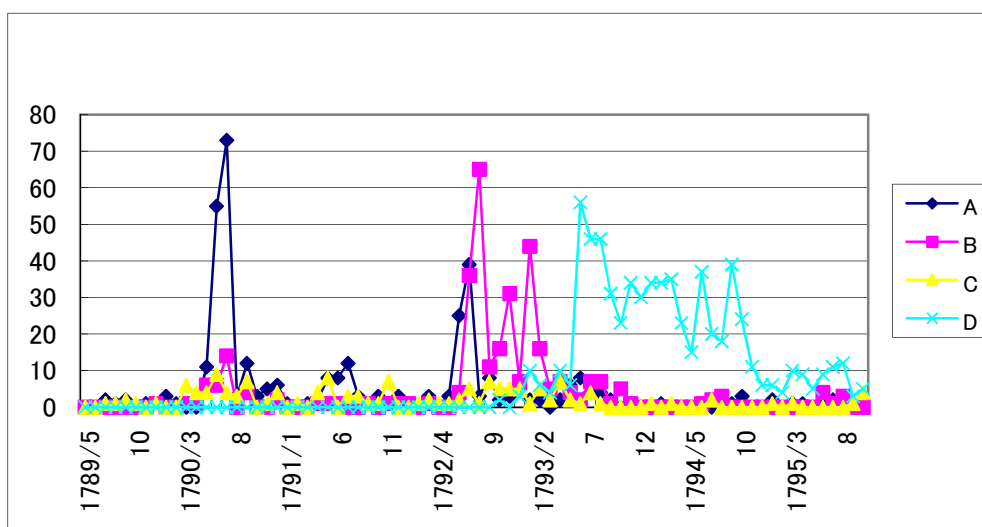
Tableau 4 : Série D – fédéralisme

Fédéralisme au sens de division	Fréquence
Exemple : Nous avons beaucoup fait, sans doute, pour la liberté quand nous avons fait tomber la tête du tyran ; mais il restait encore à faire, puisque la liberté a couru des dangers. Nous avons écrasé l'hydre du fédéralisme : jurons encore la république une et indivisible. (Discours de Merlin de Thionville, <i>Moniteur</i> , 21 janvier 1794)	
fédéralisme	363
fédéraliste	270
Fédéraliser	28
fédéralisé	8
se fédéraliser	6
défédéraliser	1
fédéralisation	1

2.1.2. Années d'apparition et fréquence

Le graphe ci-dessous indiquent les années d'apparition et les fréquences des termes de chaque série.

Graphe 1 : Années d'apparition et fréquence



2.2. Interprétation des données

1. De 1789 à 1792, les séries A (*fédération*) et B (*fédérer*) ont été utilisées positivement, en rapport avec les fêtes des fédérations ou de la Fédération. Mais, après l'ouverture de la Convention nationale le 21 septembre 1792, qui marque le début des affrontements qui correspond aux affrontements entre les Montagnards et les Girondins, on enregistre l'apparition de la série D (*fédéralisme*), avec en général une connotation péjorative, en même temps que le déclin des séries A (*fédération*) et B (*fédérer*). La connotation positive et négative des termes reflète, me semble-t-il, l'ambivalence que les révolutionnaires ont perçue dans le fédéralisme qui, tout en offrant un moyen de constituer un Etat, n'en comportait pas moins certains dangers.

2. La série D (*fédéralisme*) se caractérise par plusieurs traits spécifiques. Premièrement, au niveau sémantique : cette série a **exclusivement un sens péjoratif**. Elle s'oppose par là d'une part à la série A (*fédération*) qui a en général un sens positif, mais peut parfois prendre un sens péjoratif. Par exemple, dans la séance du 8 août 1789, un membre des orateurs a dit «L'infernale confédération n'est pas totalement éteinte ; les chefs en sont bien dispersés, mais elle peut renaître de sa cendre. On sait qu'une foule tant d'ecclésiastiques que de gentilshommes, y avaient trempés. Les communes de France ne peuvent donc être trop sur leurs gardes» (*Moniteur*, 8 août 1789). Et d'autre part à la série C (*fédératif*) qui est neutre. Par exemple, *le serment fédératif* et *le pacte fédératif* sont positifs, mais *la république fédérative* et *la division fédérative* sont négatives.

Deuxièmement, du point de vue chronologique : cette série D n'apparaît qu'à partir du 30 octobre 1792, donc nettement plus tard que les autres, dans une période secouée par des guerres, des luttes politiques, etc. Il me semble que la série D a été alors utilisée de manière polémique¹.

Troisièmement, l'utilisation de la série D est dominante d'octobre 1792 à octobre 1795. Cette période atteste bien, par sa connotation négative, l'incertitude engendrée par les troubles que connaît alors la France, que ce soit, par exemple, la lutte entre les Montagnards et les Girondins, la victoire des Montagnards, les révoltes locales, la Terreur, le coup d'état du 9 thermidor et la victoire des thermidoriens, etc.

3. Cependant, après le 9 thermidor (27 juillet 1794), la série D perd à son tour de l'importance et ne joue plus de rôle particulier dans les discours politiques de la Révolution.

¹ Les opinions sur la première utilisation du fédéralisme sont diverses (voir Appendice).

On enregistre donc une évolution du vocabulaire : on passe de la série A (*fédération*) à la série D (*fédéralisme*), et du sens positif au sens péjoratif. La série D a des propriétés spécifiques qui témoignent d'un usage limité à une période de difficultés.

3. Discours des révolutionnaires sur l'Etat fédératif

Jusqu'ici, je me suis focalisé sur le seul vocabulaire. Voyons maintenant quels enseignements peut apporter l'analyse des discours des révolutionnaires.

3.1. Discours sur l'Etat fédératif

3.1.1. Les révolutionnaires anti-fédératifs

S'opposent à l'institution d'un état fédératif :

1. Sieyès, Emmanuel-Joseph (1784-1836), dans son discours sur le veto du Roi lors de la séance de l'Assemblée nationale du 7 septembre 1789.
2. Chabot, François (1757-1794), dans son discours sur l'Etat fédératif lors de la séance de la société des jacobins du 10 septembre 1792, où, après le renversement de la monarchie, on a débattu sur la forme du gouvernement.
3. Condorcet, Marie-Jean-Antoine-Nicolas-Caritat, Marquis de (1743-1794), dans son discours sur les projets de la Constitution girondine lors de la séance de la Convention nationale du 15 février 1793.
4. Cloots, Jean-Baptiste, baron de, surnommé Anacharsis Cloots (1755-1794), dans son discours sur la Constitution nouvelle dans la séance de la Convention nationale du 24 avril 1793.

3.1.2. Les révolutionnaires pro-fédératifs

Sont favorables à un état fédératif :

1. Billaud-Varenne (1759-1819), dans une brochure publiée après la fusillade du Champ-de-Mars du 17 juillet 1791 sous le titre de *L'Acéphocratie ou le Gouvernement fédératif, démontré le meilleur de tous, pour un grand Empire, par les principes de la politique et les faits de l'histoire*, où il s'oppose au pouvoir du Roi.

2. Lavicomterie, Louis-Thomas Hébert de (1746-1809), dans une brochure intitulée, *République sans impôt*, publiée après le renversement de la monarchie le 10 août 1792.
3. Buzot, François-Nicolas-Leaunard (1760-1794) : dans ses *Mémoires sur la Révolution française, Précédés d'un Précis de sa vie et de Recherches historiques sur les Girondins*, édités en 1822.
4. Thibaudeau, Antoine-Claire (1765-1854) : dans ses *Mémoires sur la Convention et le Directoire*, édités en 1824.

3.2. Les trois problèmes d'un Etat fédératif

Les prises de position des orateurs révolutionnaires se cristallisent autour de trois grands problèmes.

1. Le premier et le plus important est la division de l'Etat. Les quatre révolutionnaires anti-fédératifs rejettent la notion de fédération qui, selon eux, a le défaut majeur d'entraîner une division de l'Etat. Sieyès considère qu'un régime démocratique ne convient qu'à un petit Etat, et, si on veut instaurer ce type de gouvernement en France, il faut diviser le pays en plusieurs Etats fédératifs (*Archives Parlementaires*, 1ère série, T.8 : 593). Chabot, lui, pense que dans les Etats fédératifs, chaque région agit pour elle-même en négligeant les autres régions. L'unité des Etats sera, donc, détruite (*La Société des jacobins*, T.4 : 277). Condorcet trouve que la France est un Etat grâce à ses conditions naturelles, aux relations entre les gens, à la distribution de la propriété... etc.. Il n'y a donc aucune raison d'adopter un régime fédératif (*Moniteur*, 15 février 1793). Cloots, pour sa part, rejette totalement l'idée d'Etats fédératifs (*Moniteur*, 24 avril 1793), au nom d'un cosmopolitisme assez étrange, censé unir le genre humain.

Les révolutionnaires pro-fédératifs invoquent des arguments opposés. Billaud-Varenne affirme que le gouvernement fédératif assure une heureuse répartition des pouvoirs, comme le montre notamment l'exemple des Etats-Unis d'Amérique et de l'union fédérative Suisse. Selon Billaud-Varenne, «depuis que les Suisses ont adopté un semblable gouvernement [...], jamais a-t-on vu un des treize cantons prendre les armes pour asservir ses fédérés? Témoigner une pareille appréhension, c'est être de bien mauvaise foi, [...]» (Varenne 1791 : 69-70). Ainsi s'oppose-t-il directement à Chabot. Lavicomterie, pour sa part, soutient que dans un gouvernement fédératif, les gens des villes et des hameaux sont unis à la fois par des intérêts propres aux régions et par des lois générales. D'après lui, le respect des particularités des

régions n'implique pas pour autant leur autonomisation. Au contraire, on aboutit à une république fédérative, où coexisteront des règlements locaux et des lois générales. Dans sa vision cosmopolitique il agrandit le cercle de l'union, passant de celle des régions à celle entre la France et ses colonies et à celle des différents pays de la Terre (Lavicomterie 1792 : 222, 225-226, 371-374). Cette attitude constitue un courant inverse à celui de Cloots.

2. Le deuxième problème est la défense nationale. Chabot trouve que le gouvernement fédératif peut exister aux Etats-Unis, parce qu'ils sont peu menacés par des ennemis externes (*La Société des jacobins*, T.4 : 276). Condorcet, de son côté, attribue au manque de liens fédératifs, la faiblesse des Etats-Unis pendant la guerre d'indépendance (*Moniteur*, 15 février 1793).

Tout autres sont les opinions des révolutionnaires pro-fédératifs. Buzot idéalise le système des Etats-Unis : à ses yeux, en effet, le gouvernement fédératif joint les avantages d'une liberté bien ordonnée à l'intérieur à ceux d'une puissante association de toutes les forces de l'Etat à l'extérieur. Ainsi, les Etats-Unis jouissent-ils à la fois de l'ordre harmonieux d'un petit pays et de la puissance d'un grand pays, connaissant ainsi le bonheur, la liberté et le succès (Buzot 1822 : 49, 151-152). Thibaudeau pense qu'un Etat fédératif a la capacité de se défendre contre toute attaque d'un pays voisin, comme l'atteste amplement l'histoire de la Hollande, de la Suisse et de l'Autriche. La division des pouvoirs empêche en effet qu'une guerre ou l'invasion de la capitale aboutisse à la destruction de tout l'Empire (Thibaudeau 1824 : 42).

3. Le troisième problème porte sur le statut de la capitale. Chabot soutient le pouvoir de Paris ; pour lui, la ville est le centre de l'Etat et pour défendre la liberté de la France, il faut défendre Paris garant de la force publique et de la liberté (*La Société des jacobins*, T.4 : 277).

Mais les révolutionnaires pro-fédératifs refusent le pouvoir parisien. Lavicomterie affirme que le nom de «capitale de l'empire» sera aboli comme celui du roi. Et il n'y aura dans sa République idéale qu'un tout, divisé par des établissements, des besoins et des intérêts locaux, mais réuni par l'intérêt général, par un même esprit indestructible (Lavicomterie 1792 : 74). Buzot observe que les premiers législateurs américains n'ont pas eu la coupable pusillanimité de se laisser investir et dominer par tous les vices d'une capitale corrompue. Il déteste aussi Paris, et, il dit que si Jean-Jacques Rousseau nous avait laissé ses idées sur la forme du gouvernement républicain qui convenait à la France, il aurait demandé, pour le bonheur de la France, l'entière destruction de la capitale (Buzot 1822 : 151-152). La raison pour laquelle Thibaudeau a soutenu le gouvernement fédératif est sa haine pour la puissance de la capitale. Il dit qu'il n'y a pas de véritable esprit public dans la capitale et que le gouvernement fédératif détruira la puissance de Paris (Thibaudeau 1824 : 41-42).

3.3. Pour ou contre les Lumières?

Après avoir présenté les opinions des révolutionnaires pro- ou anti-fédératifs, je voudrais comparer leurs attitudes à celle des hommes des Lumières. Premièrement, les révolutionnaires anti-fédératifs trouvent que le gouvernement fédératif est une division tragique de l'Etat, mais les hommes des Lumières, comme Montesquieu ou Rousseau refusent cette idée. Ils pensent que le gouvernement républicain ne peut se réaliser que dans un petit pays et c'est pour cela qu'ils défendent l'idée d'une petite république. Deuxièmement, en ce qui concerne la défense nationale, ils reconnaissent la faiblesse que présente une petite république. Et, pour défendre cette république contre les étrangers, il faut former une confédération avec d'autres républiques. Donc, pour eux, le gouvernement républicain doit être un gouvernement fédératif. Dans ce sens, les révolutionnaires anti-fédératifs s'opposent aux hommes des Lumières. Par contre les opinions pro-fédératives ont été proches de celles des Lumières (surtout Buzot).

Le 21 septembre 1792, la Convention nationale a été ouverte dans le but de former le gouvernement républicain de la France révolutionnaire. La république une et indivisible a été décrétée le 25 septembre 1792. A partir de cette période, le fédéralisme a été perçu comme l'ennemi de la république, et, ce mot n'a plus eu qu'un sens négatif. Cette fondation de la république une et indivisible a marqué la fin du fédéralisme. C'est un tournant décisif dans l'histoire de la France.

Conclusion et perspectives

J'ai essayé, dans cet article, d'éclairer la conception du fédéralisme à l'époque de la révolution en France. La conclusion la plus importante de mon enquête historique est que c'est l'apparition de l'idée d'une république une et indivisible qui a causé la séparation entre les deux concepts de république et de fédéralisme.

Certes, la république après la Révolution a constitué un ennemi pour le fédéralisme. Mais historiquement, on trouve deux formes de république : une république une et indivisible et une république fédérative. Il me semble qu'une étude plus approfondie des solutions proposées par les révolutionnaires français profédératifs ainsi que de l'idée de petite république qu'ont défendue les penseurs des Lumières devrait apporter des éléments de réflexion utiles pour construire une république fédérative et décentralisée à l'échelle européenne.

Appendice : Les opinions sur la première utilisation du *fédéralisme*

1. Brunot (1972 :862)

Un jour Roederer avait fait observer que l'institution d'un évêque par département serait favorable au *fédéralisme*. D'après Buchez et Roux, ce serait alors la première fois que le mot fut prononcé dans un sens défavorable.

Buchez et Roux écrivent :

M.Roederer fit observer que l'institution d'un évêque par département serait chose favorable au *fédéralisme*. (C'est, nous le croyons, la première fois que ce mot fut prononcé dans un sens défavorable [avant le 9 juin 1790]), (*Histoire parlementaire de la Révolution française*, T. 6, 223).

Mais, d'après les *Archives parlementaires*, il n'y a qu'un discours de Roederer sur la chose religieuse avant le 9 juin 1790. Il a dit le 2 juin 1790 :

Il me semble convenable de réunir deux départements pour former une diocèse ...(*Il s'élève des murmures*)... Par le régime constitutionnel que vous avez établi, chaque département a ses établissements tellement déterminés que tous les départements pourraient aisément se former en républiques fédératives. Le moyen que je propose en les réunissant sous le rapport spirituel ferait éviter ce danger. [...] Un département ne suffira point pour occuper les loisirs d'un évêque (*Archives Parlementaires*, 1ère série, T.16 : 43).

Il parle ici de *république fédérative* et non *fédéralisme*. Il me semble donc que ce n'est pas la première fois que le terme de fédéralisme a été employé dans un sens péjoratif.

2. Vuyenne (1976 : 63)

En français, *fédération* est attesté dès le XIV^e siècle (Delboulle *Notes lexicologiques*), *fédératif* et *fédéralisme* en 1748 chez Montesquieu. Ce dernier terme est repris avec un sens péjoratif en 1790 par Marat.

Le Larousse (1872 : 182) du XIX^e siècle contient les informations suivantes :

FEDERALISME s. m. (fé-dé-ra-li-sme — rad. *fédéral*). Système politique par lequel plusieurs Etats ou plusieurs provinces, tout en conservant leur indépendance administrative et judiciaire, mettent en commun leurs intérêts politiques et militaires, et le plus souvent leurs intérêts commerciaux, en adoptant à cet égard des lois générales et

uniformes : *Le FEDERALISME est une société de sociétés.* (Montesq.) *Le FEDERALISME était une des formes politiques les plus communes employées par les sauvages.* (Chateaub.) *Le FEDERALISME est la forme politique de l'humanité.* (Proudh.).

Mais, d'après Ehrard (2001 : 152-153) :

Mais nous serons plus déterminé devant une dernière référence du *Monde* 2000 à Montesquieu, à propos de l'Europe cette fois et sous la plume d'André Fontaine (22 mai) :

«Fédéralisme» : ce beau mot qui, selon Montesquieu, combine les avantages intérieurs du gouvernement républicain et la force extérieure du monarchique, sort décidément de plus en plus du tiroir où l'hostilité du général de Gaulle et de ses disciples l'avait longuement enfermé.

Objecterons-nous que Montesquieu n'a jamais utilisé le «beau mot» admiré par André Fontaine? Ni dans *L'Esprit des lois* ni, semble-t-il, dans aucun autre texte. A la vérité, si nous en croyons les dictionnaires (voir le Robert), le terme n'apparaît qu'en 1792. En dehors de cette précision chronologique, sans doute un peu pédante, il est plus intéressant de noter la rareté des termes en *-isme* dans le vocabulaire de Montesquieu, et leur portée plus ou moins nettement dépréciative : *despotisme, monachisme, jansénisme*.

Le grand Robert (1985 : 442) écrit :

FEDERALISME [fedeRalism] n. m. — Av. 1755, Montesquieu ; de *fédéral*.

Le petit Robert (1967 : 767) affirme, lui :

FEDERALISME [fedeRalism(ə)]. n. m. (1792; de *fédéral*).

Il me semble qu'Ehrard a utilisé le petit Robert. De plus les phrases que Larousse a utilisées ne sont pas précises.

Montesquieu a dit (EL seconde partie IX .1) :

Ainsi il y a grande apparence que les hommes auraient été à la fin obligés de vivre toujours sous le gouvernement d'un seul, s'ils n'avaient imaginé une manière de constitution qui a tous les avantages intérieurs du gouvernement républicain, et la force extérieure du monarchique. Je parle de la république fédérative.

Cette forme de gouvernement est une convention par laquelle plusieurs Corps politiques consentent à devenir citoyens d'un Etat plus grand qu'ils veulent former. C'est une société de sociétés, qui en font une nouvelle, qui peut s'agrandir par de nouveaux associés qui se sont unis (Montesquieu 1964 : 577).

Le texte affirme «C'est une société de sociétés» et non «Le fédéralisme est une société de sociétés». Larousse a donc tort. Et, comme Ehrard le dit, il n'y a pas de mot fédéralisme dans *De l'esprit des lois*. Il me semble que Voyenne aussi a tort. Par ailleurs, d'après *Oeuvres politiques*, Marat n'a pas utilisé le terme de fédéralisme en 1790 (Marat 1989). Je pense que Voyenne a tort sur ce point.

3. Hanson (2007 : 126)

FEDERALISM. Federalism was a pejorative term during the Revolution, applied to those who, according to their detractors, wished to undermine the unity and indivisibility of the Republic. Its first use may have been in early 1793, to stigmatize those who called for an *appel au peuple* in the trial of Louis XVI.

Or, on a ce mot avant 1793.

4. Conclusion provisoire

Je pense que la première apparition du terme de *fédéralisme* date du 30 octobre 1792 (Barbaroux)

On a dit qu'il existait dans la Convention nationale un parti qui voulait la république fédérative ; [...] A-t-on, dans la Convention nationale, soutenu quelque opinion en faveur de la république fédérative ? [...] Non, rien de tout cela n'est arrivé. [...] Les habitants du Midi, à qui l'on suppose le projet du fédéralisme, nous ont précisément donné des mandats contraires, et nous ont fait signer que nous voterions pour une république unique ...(on applaudit)... ou que nous porterions nos têtes sur l'échafaud (*Moniteur*, 30 octobre 1792).

Cette conclusion est provisoire. Je dois mener des recherches complémentaires sur ce point.

Bibliographie

- Archives Parlementaires de 1787 à 1860*. 1ère série (1787 à 1799), T. 8 et 16. Paris : P. Dupon.
- AULARD Alphonse (1891). (ed.). *La Société des jacobins*, T. 4. Paris : Jouaust.
- AULARD Alphonse (1901). *Histoire politique de la Révolution française*. Paris : Armand Colin.
- BRUNOT Ferdinand (1972). *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, T.9-2. Paris : Armand Colin.
- BUCHÉZ Philippe et ROUX Pierre-Célestin (1834). *Histoire parlementaire de la Révolution française, ou journal des assemblées nationales, depuis 1789 jusqu'en 1815*, T. 6. Paris : Pulin.
- CROOK Malcolm (1980). Federalism and the French Revolution: the revolt in Toulon in 1793. *History* (London), vol. 65, pp. 383-397.
- CELLARD Jacques (1989). *Ah ! ça ira ça ira : ces mots que nous devons à la Révolution*. Paris : Balland.
- DUPORT Anne-Marie (1986). Les congrès des sociétés populaires tenu à Valence en 1793 : Résistance au Fédéralisme et anticipations politiques. In : Congrès nationale des sociétés savantes (eds.). *Existe-t-il un fédéralisme jacobin ?* Paris : Edition du C.T.H.S. pp. 21-37.
- EDMONDS William (1983). Federalism and urban revolt in France in 1793. *Journal of Modern History* (Chicago), vol. 55, pp. 22-53.
- EHRARD Jean (2001). Montesquieu dans *Le Monde* en l'an 2000. *Revue Montesquieu* (Grenoble), no. 5, pp.147-153.
- FORREST Alan (1975). *Society and politics in Revolutionary Bordeaux*. Oxford: Oxford University Press.
- FORREST Alan (1988). Federalism. In: LUCAS Colin (ed.). *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture*, Vol. 2. Oxford: Pergamon Press. pp. 309-325.
- GOODWIN Albert (1960). The federalist movement in Caen during the French Revolution. *Bulletin of John Rylands Library* (Manchester), vol. 42, pp. 313-343.
- GUADET Joseph (1822). *Mémoires de Buzot, député à la Convention Nationale, Précédés d'un Précis de sa vie et de Recherches historiques sur les Girondins*. Paris : Baudouin Frères.
- GUILHAUMOU Jacques (1986). Le congrès républicain des sociétés populaires des départements méridionaux de Marseille (octobre-novembre 1793) : Programme et mots d'ordre. In : Congrès nationale des sociétés savantes (eds.). *Existe-t-il un fédéralisme jacobin ?* Paris : Edition du C.T.H.S. pp. 39-53.
- GUILHAUMOU Jacques (1995). Maignet et le fédéralisme (1794), Analyse de discours. In : Centre Méridional d'Histoire (ed.). *Les Fédéralismes Réalités et Représentations 1789-1874*. Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence. pp. 127-137.
- HANSON Paul (2007). *The A to Z of the French Revolution*. Lanham, Md: Scarecrow Press.
- KENNEDY Michael (1973). *The Jacobin Club of Marseilles, 1790-1794*. Ithaca: Cornell University Press.
- LAROUSSE Pierre (1872). *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle, T.VIII*, Paris : Administraion du grand Dictionnaire universel.
- LAVICOMTERIE Louis-Thomas (1792). *République sans impôt*. Paris : Chez les directeurs du Cercle sociale.
- LEWIS Gwynne (1978). *The Second Vendée, The continuity of Counter-revolution in the Department of the Gard 1789-1815*. Oxford: Clarendon Press.
- Jean-Paul Marat, Oeuvres politiques 1789-1793*, T.I-III. Bruxelles : Pole nord (1989-1993).
- MATHIEZ Albert (1924). *La Révolution française*. Paris : Armand Colin.
- Montesquieu, Oeuvres complètes*. Paris : Seuil (1964).
- OZOUF Mona (1988). Fédéralisme. In : OZOUF Mona et FURET François (eds.). *Dictionnaire critique de la Révolution française* . Paris : Flammarion. pp. 85-95.
- Réimpression de l'Ancien Moniteur* (1863). T. 1-26. Paris : Plon Frères.
- ROBERT Paul (1967). *Le petit Robert*,1. Paris : Le Robert.
- ROBERT Paul (1987). *Le grand Robert de la langue française*, T.IV. Paris : Le Robert.

- SCOTT William (1973). *Terror and repression in Revolutionary Marseilles*. London: Macmillan.
- SOBOUL Albert (1948). *La Révolution française, 1789-1799*. Paris : Editions sociales.
- STONE Daniel (1971). La révolte fédéraliste à Rennes. *Annales historique de la Révolution française* (Paris), vol. 205, pp. 367-387.
- SYDENHAM Michael (1981). The republican revolt of 1793—a plea for less localized local studies. *French Historical Studies* (North Carolina), vol. 18, pp. 120-138.
- THIBAudeau Antoine (1824). *Mémoires sur la Convention et le Directoire*, T.1. Paris : Baudouin Frère.
- URIU Youichi (1995). Images et réalité du mouvement des fédérations. In : Centre Méridional d'Histoire (ed.). *Les Fédéralismes Réalités et Représentations 1789-1874*. Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence. pp. 27-38.
- VARENNE Billaud de (1791). *L'Acéphocratie ou le Gouvernement fédératif, démontré le meilleur de tous, pour un grand Empire, par les principes de la politique et les faits de l'histoire*. Paris : Editions d'Histoire Sociale (1977).
- VIOLA Paolo (1995). Deux modèles de fédérations en 1789-1790. In : Centre Méridional d'Histoire (ed.). *Les Fédéralismes Réalités et Représentations 1789-1874*. Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence. pp. 19-26.
- VOYENNE Bernard (1976). *Histoire de l'idée fédéraliste*, T.I. Paris : Presses d'Europe.
- WARTELLE François (1986). Contre-pouvoir populaire ou complot maximaliste? Les fédérations montagnardes dans le Nord de la France, octobre-décembre 1793. In : Congrès nationale des sociétés savantes (eds.). *Existe-t-il un fédéralisme jacobin ?* Paris : Edition du C.T.H.S. pp. 59-89.